

ANNEXE 1: CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Année scolaire 2020-2021

FRAIS DE SCOLARITE :

La scolarité est payée **sur 10 mois**, à réception de facture, selon le barème suivant :

- Classes maternelles : **45 €50**
- Classes élémentaires : **45 €50**
- Classes du collège : **58€**

** La scolarité est due dans son intégralité dès lors qu'un enfant est inscrit à l'Ensemble scolaire Sainte-Agnès .
Aucune remise pour absence, même prolongée ne pourra être consentie.*

RESTAURATION SCOLAIRE :

- 1 REPAS : **4.85€**
- REPAS OCCASIONNEL : **5.10€**

FORFAIT PEDAGOGIQUE :

- Collège: forfait annuel de **60 €**

Cette participation forfaitaire est destinée à couvrir une partie des frais liés à des activités exceptionnelles telles que petites sorties en autocar, visites diverses, interventions de personnes extérieures, réalisations pédagogiques, technologie, informatique... Ou à la fourniture de matériels non subventionnés tels que fichiers de langue et de français, carnets de correspondance, livres de poche étudiés en français.

Ce forfait ne couvre pas les éventuels voyages scolaires, pour lesquels un tarif spécifique sera appliqué.

GARDERIE / ETUDE :

- Forfait journalier : **1 euro.**
(Réduction de 25% pour le deuxième enfant / 50% pour le troisième enfant)

REDUCTIONS SCOLAIRES :

Une réduction scolaire peut être accordée aux familles dont plusieurs enfants sont scolarisés à l' Ensemble scolaire Sainte-Agnès.

- **Familles de 2 enfants :** -25% pour le deuxième enfant.
- **Familles de 3 enfants et plus:** -50% pour le troisième enfant et les suivants.

*Ces réductions s'appliquent sur la contribution scolaire et sur la restauration.
Elles ne s'appliquent pas sur le forfait pédagogique.*

A.P.E.L. STE AGNES :

Association des parents d'élèves : **Cotisation annuelle 21€** (Facultatif).
Circulaire Adhésion donnée par l'APEL au mois de septembre.